

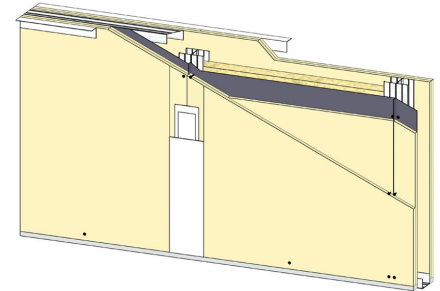
KNAUF KM ET KMA SÛRETÉ CR2 1.0

KNAUF

CLOISONS ANTIEFFRACTION

Cloison distributive **Knauf KM** et séparative **Knauf KMA** à parement double, renforcée sur une face par des plaques Knauf Sûreté. La plaque de plâtre Knauf Sûreté de 600 mm de large est contrecollée en usine d'une tôle d'acier dont les extrémités sont rebordées. Le principe de mise en oeuvre de ces cloisons est celui décrit dans le NF DTU 25.41 pour les KM Sûreté et dans le DTA 9/15-1004_V4 du 24.03.23 valide jusqu'au 28.02.30 pour les KMA.

Dénomination	
CR2 1.0	1 plaque Knauf Sûreté côté effraction et 0 sur l'autre côté
CR3 1.1	1 plaque Knauf Sûreté de chaque côté
CR3 2.0	2 plaques Knauf Sûreté côté effraction et 0 sur l'autre côté
CR4 2.1	2 plaques Knauf Sûreté côté effraction et 1 plaque sur l'autre côté
CR4 2.2	2 plaques Knauf Sûreté de chaque côté



		Sens de l'effraction privilégié	
		1 sens	2 sens
Classe de résistance	CR2 : 3 min	CR2 1.0	
	CR3 : 5 min	CR3 2.0	-
	CR4 : 10 min	CR4 2.1	CR4 2.2

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET OUTILS NECESSAIRES A LA MISE EN OEUVRE :



ACCESSOIRES NECESSAIRES A LA MISE EN OEUVRE :

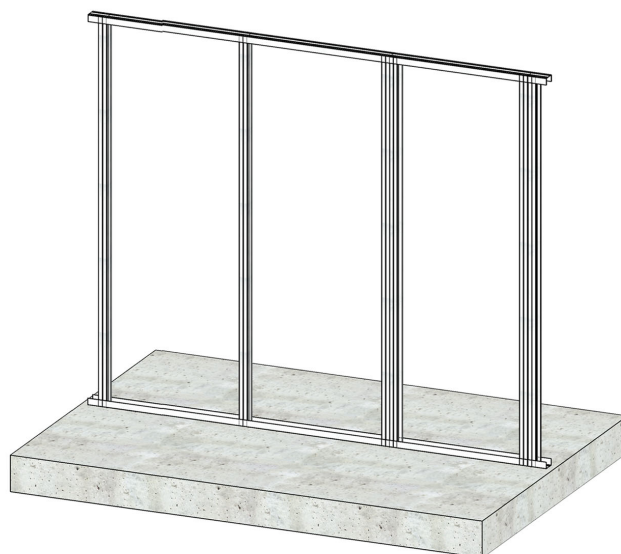


La tôle de la plaque Knauf Sûreté est placée côté ossatures. En cas de découpes, elles se feront à l'aide d'une scie circulaire, d'une disqureuse ou d'une scie sauteuse en prenant soin d'utiliser des lames adaptées à la découpe de l'acier.

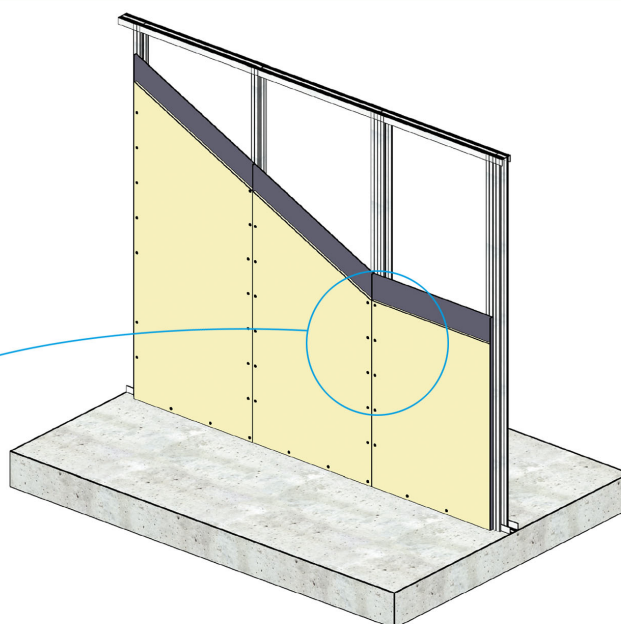
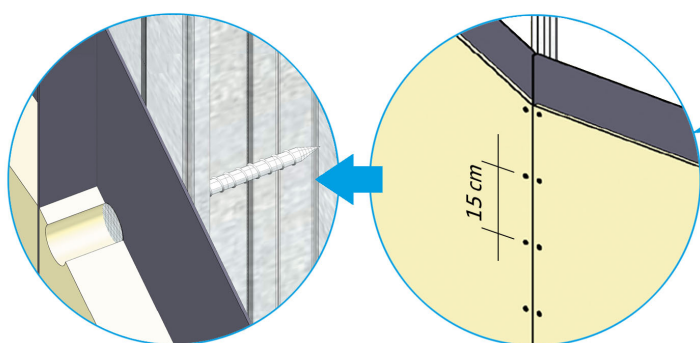
CLOISONS ANTIEFFRACTION

MISE EN OEUVRE :

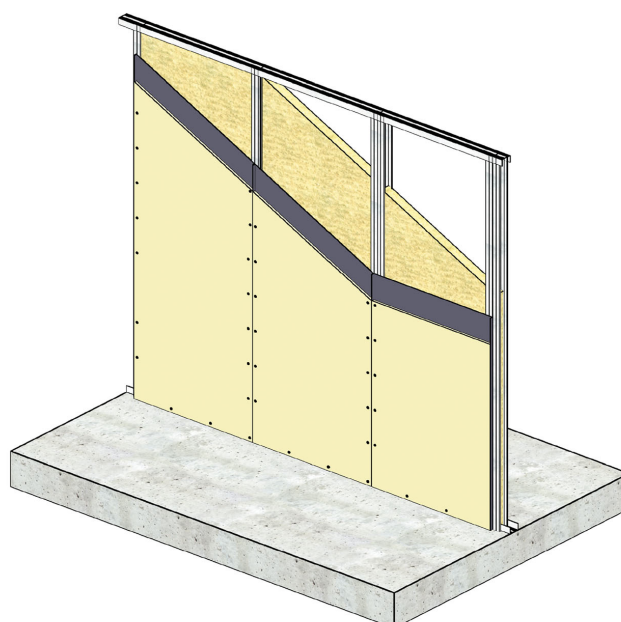
- 1** Pose des ossatures:
- Rails hauts et bas
 - Montants simples ou doubles entraxe 600 mm.



- 2** Mise en oeuvre de la 1ère peau avec un parement Knauf Sûreté **côté effraction**. Les plaques Knauf Sûreté sont fixées verticalement. La tôle de la plaque Knauf Sûreté est placée côté ossature. Entraxe de fixage de la 1ère peau: 15 cm. Les vis doivent aller en butée sur la tôle en traversant la plaque de plâtre.



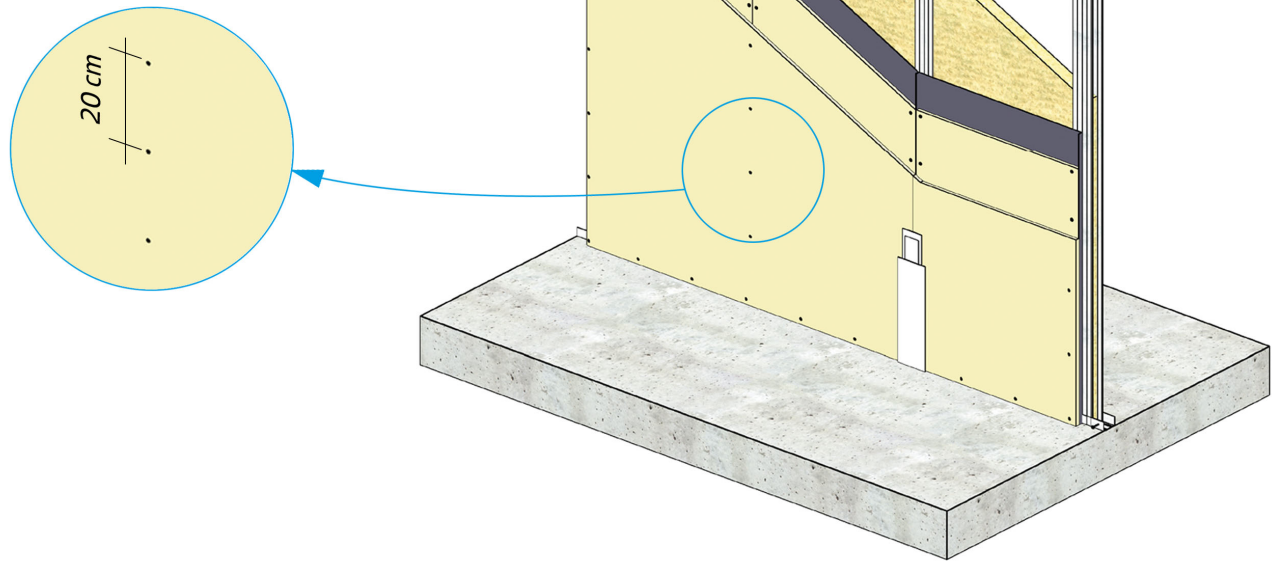
- 3** Pose de l'isolant en laine minérale entre montants, épaisseur à définir en fonction de l'épaisseur de la cloison.



CLOISONS ANTIEFFRACTION

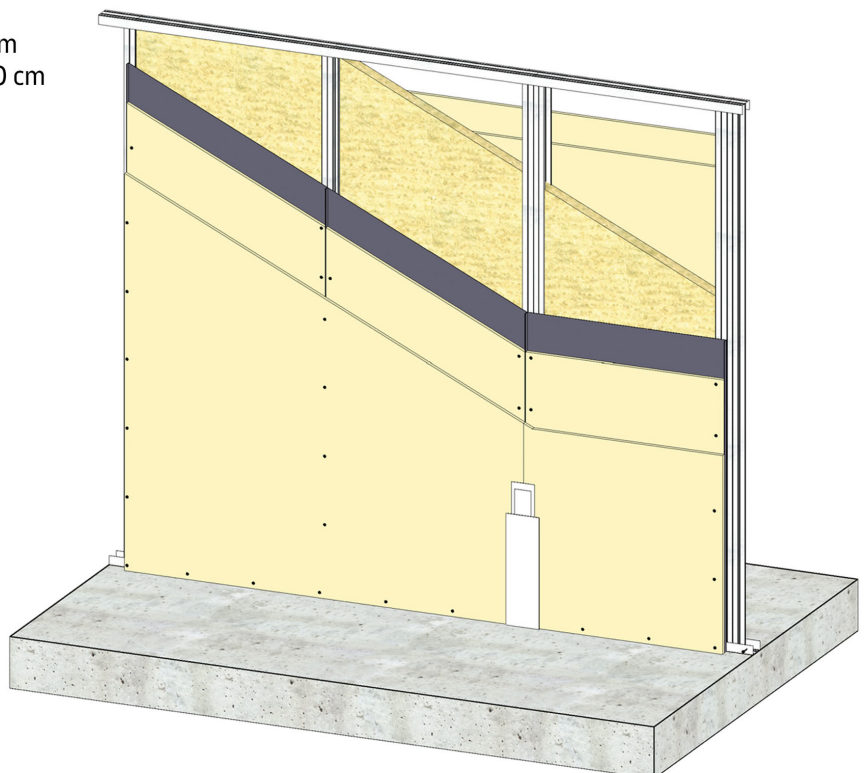
- 4** Mise en oeuvre de la 2ème peau avec un parement Knauf KS13 sur le parement Knauf Sûreté côté effraction.

La plaque Knauf KS13 est fixée verticalement.
Entraxe de fixage de la 2ème peau: 20 cm



- 5** Mise en oeuvre des deux plaque Knauf KS13 sur le côté opposé.

Entraxe de fixage de la 1ère peau KS13: 15 cm
Entraxe de vissage de la 2ème peau KS13: 20 cm



CLOISONS ANTI-EFFRACTION

6 POINTS SINGULIERS: INTEGRATION DE PORTES

Il n'existe pas de préconisations particulières pour l'intégration de portes dans les cloisons anti-effraction Knauf Sûreté. Cela dépend des menuiseries à intégrer.

Le NF DTU 25.41 donne des préconisations de raccordement des cloisons aux huisseries selon le type de porte (légère, lourde et très lourde) qui dépend des dimensions et du poids des portes.

Les portes entrant dans le cadre des système anti-effraction sont généralement des portes très lourdes. Conformément au DTU 25.41, en raison des fortes sollicitations mécaniques liées à ce type de menuiserie, la fixation de ces portes doit être assurée indépendamment des cloisons. Elles doivent être fixée sur une ossature support spécifique hors lot cloison.

Par exemple une structure de serrurerie avec des tubes carrés ou UA48 de part et d'autre de la porte et une traverse horizontale au niveau du haut de la porte, en imposte. La structure devra être dimensionnée pour reprendre les différentes charges (la porte, les sollicitations à l'ouverture et fermeture et les descentes de charges de la cloison Sûreté en imposte). Les ossatures de la cloison viendront au plus près de cette structure et les plaques seront vissées sur les ossatures et la structure.

Ce type de détail relève généralement des préconisations du fabricant de menuiserie, du PV et/ou Avis Technique (CNPP par exemple) de la porte qui précise aussi comment finir au niveau du cadre de porte afin de traiter la jonction qui ne doit pas constituer un point faible.

